



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE KAMOURASKA

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 23 novembre 2019

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Présents : Madame Martine Hudon, présidente
Monsieur Evans Gagnon, vice-président, absent
Messieurs Denis Miville et Sarto Dubé.
Madame Doris Gagnon

Est aussi présente : Madame Marilyn Lévesque, secrétaire-trésorière

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19.11.89

Il est proposé par madame Martine Hudon et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 23 novembre 2019 soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

3. BERTIN MICHAUD COMPTE RENDU (SUIVI DES PLAINTES)

Monsieur Bertin Michaud est absent.

4. RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC MONSIEUR CLÉMENT LIZOTTE

19.11.90

Point à reporter en décembre.

5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER

19.11.91

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes d'octobre et de novembre suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER		
Réunion régulière tenue le 23 novembre 2019		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	13 octobre au 16 novembre	7 160,15 \$
Marilyne Lévesque	13 octobre au 16 novembre	608,81 \$
Michelle Émond	13 octobre au 16 novembre	67,80 \$
Total des salaires		7 836,76 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais d'octobre	16,51 \$
Marilyne Lévesque	Téléphonie / deux mois	98,11 \$
Total des Incompressibles		114,62 \$

FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	Diesel	5 724,11 \$
Centre de Service St-Philippe	Entretien et réparation 335	195,12 \$
Informatique IDC	Soutien technique, adresse courriel	20,13 \$
Pneu F.M.	Entretien de pneus	677,99 \$
Soudure J.S.	Entretien et réparation 334	438,88 \$
Coop Avantis	Entretien et réparation 334 et 335	1 032,07 \$
La Salopette	Vêtements Gilles et Bertin	456,87 \$
Garage Conrad Dionne	Entretien et réparation 334	342,19 \$
Carrefour camion RDL	Entretien et réparation 335	468,62 \$
Bertin Michaud	Téléphone + déplacement	76,50 \$
Gilles Lizotte	Téléphone + vêtements	368,01 \$
	Total des comptes à payer	9 800,49 \$
	Grand total	17 751,87 \$

6. CELLULAIRE ET LIGNE TÉLÉPHONIQUE; PAIEMENT INCOMPRESSIBLE

19.11.92

Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la ligne téléphonique de la directrice générale ainsi que le cellulaire des éboueurs soient des paiements incompressibles.

7. SITE INTERNET

19.11.93

Point à reporter en décembre.

8. CHARGE DE TRAVAIL; DIRECTRICE GÉNÉRALE

19.11.94

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que les semaines régulières de travail soient augmentées à 10 heures par semaine. Les semaines avec une réunion de conseil, les heures payées seront 13 heures. Ce changement est valide pour une période de 6 mois, le temps que la directrice générale puisse effectuer le classement nécessaire et mettre certains dossiers à jour. Ce point sera mis à l'ordre du jour en mai 2020. En mai, les administrateurs verront le nombre d'heures de travail par semaine. Pour 2019, les administrateurs autorisent que le budget manquant dans le poste budgétaire; Rémunération/Administration soit pris dans le poste budgétaire Diesel Camion, poste auquel il y aura sans aucun doute un surplus. Pour 2020, le budget manquant dans le poste budgétaire Rémunération/Administration sera étudié en cours d'année.

9. FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLUS POUR ANNÉE 2019

19.11.95

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que pour l'année 2019 des frais de déplacement soient payés à chaque administrateur présent lors des séances ordinaires du conseil. Ce sujet avait été abordé en début d'année et devait être rediscuté en fin d'année afin de voir si la Régie avait les liquidités pour assumer ces dépenses. La directrice générale a mis à jour un tableau de présence. En 2019, aucun budget n'avait été prévu pour ces dépenses, cependant le compte budgétaire Diesel présente un surplus pouvant permettre ces dépenses. Les administrateurs sont venus à la conclusion que le paiement de ces frais de déplacement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019 et payable après la réunion de décembre. Les administrateurs ne faisant plus partie du C.A. de la Régie ne peuvent se faire rembourser ces frais. Les frais de déplacement pour les séances spéciales ne sont pas remboursables. Un remboursement de 25.00 \$ par séance ordinaire est accordé à chaque administrateur présent. Si toutefois, l'administrateur se fait remplacer par son substitut c'est le substitut qui se verra payer le frais de déplacement. Aucune autre personne ne peut se voir rembourser ses frais de déplacement outre l'administrateur ou le substitut. Pour 2020, un budget a été prévu pour assumer ces dépenses, toutefois les administrateurs se réservent le droit de pouvoir transférer ce montant vers un autre compte budgétaire, s'ils en voient le besoin.

10. RETOUR SUR LES RÉPONSES DES MAIRES – PRIX DU TONNAGE AUX ALENTOURS

19.11.96

Les administrateurs discutent ensemble. Ils aimeraient que ce point revienne à chaque réunion.

11. PAIEMENT DU CAMION 334

19.11.97

CONSIDÉRANT QUE le camion 334 arrive à son échéance de financement le 26 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la vente du camion 333 au montant de 85 000 \$ nous permet de rembourser une partie du montant total restant du camion 334 en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant manquant sera pris dans le surplus non affecté;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que la Régie possède le montant nécessaire pour le paiement total du camion 334 en février prochain;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SARTO DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale soit autorisée à rembourser le montant total du camion 334 en février prochain.

19.11.98

12. **RÉCLAMATION AUX ASSURANCES – BRIS AU TOIT DE L'HÔPITAL D'ANJOU**

Madame Marilyne Lévesque, directrice générale, informe les administrateurs du dossier en cours aux assurances.

19.11.99

13. **REMERCIEMENT MICHELLE ÉMOND**

Point à remettre au mois prochain

19.11.100

14. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2019, tenue à la municipalité de St-Gabriel-Lalemant, soit accepté tel que présenté.

19.11.101

15. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Denis Miville s'informe sur les saisonniers, il nous fait part que la Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth veut se doter d'un règlement pour déterminer les dates limites pour être considérés comme saisonniers. Une fois que le règlement sera adopté, il nous en fera part.

19.11.102

16. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Saint-Pacôme le 18 décembre 2019 à 19 h 30.

19.11.103

17. **FERMETURE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 8h18.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Hudon,
Présidente

Marilyne Lévesque,
Secrétaire-trésorière